

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

2 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

2 avril 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 7 AVRIL A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

Absents excusés :

Néant

Absent non excusé : M. Miguel FIMIEZ

Secrétaire de séance : M. Cyrille OLLIVIER

10. Vote des taux des taxes communales 2026

Délibération DE10-07042026

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les taux d'imposition pour les taxes locales de l'année 2026.

Les taux de référence sont :

Taxe foncière bâtie : 41,95 %

Taxe foncière non bâtie : 35,40 %

Taxe d'habitation : 14,23 %

Ce qui fait un produit attendu de 848 754,00 euros.

Dont 108 059,00 euros de produits attendus des ressources indépendantes des taux votés.

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale est donc de 740 695,00 euros.

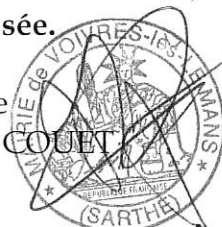
Mme COUET propose de maintenir les taux d'imposition aux taux de référence comme l'année passée.

Il n'y a pas eu d'augmentation du taux de la part communale depuis 2013 (augmentation de 2 %)

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, de maintenir les taux d'imposition comme l'année passée.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 9 avril 2026

Le Maire
Martine COUET



Le secrétaire de séance
Cyrille OLLIVIER